

SOMMAIRE

EDITORIAL:	Mettre fin au carnage	1
SOCIÉTÉ ET DÉVELOPPEMENT		
A. ZIHURAMYE:	L'insécurité routière au Rwanda	3
C. KABAYIZA:	SIDA, un véritable casse-tête moral	16
J. HABIMANA:	Rwanda: Difficile processus démocratique	33
ÉGLISE D'ICI ET D'AILLEURS		
G. MUSY:	Bric-à-brac missionnaire	42
CARNET:	1er - 30 juin 1992	46
À TRAVERS LIVRES ET REVUES		
T. HORSTEN:	"Ce Dieu absent qui pose problème" de François VARONNE	56
J. GRIET:	"Une tragédie banalisée. La faim dans le monde" de Sylvie BRUNEL et AICF	64



LA ROUTE MEURTRIÈRE



- L'insécurité routière au Rwanda
- SIDA, un casse-tête moral
- Ce Dieu absent qui pose problème

DIALOGUE

N° 157

Août

1992

ISSN 0257-0017

ONT COLLABORE A CE NUMERO

François FUNGA : Directeur de la Revue DIALOGUE, Kigali
 Antoine ZIHURAMYE : Agent du Ministère des Transports et
 de la Communication, Kigali
 Callixte KABAYIZA : Abbé, chargé du service des Ecoles dans le diocèse
 de Butare, Butare
 Félicien NTAWUKURIRAYO : Agent du Ministère du Tourisme et
 de l'Environnement, Kigali
 Juvénal HABIMANA : Agent de l'Etat, Chef de service au Bureau du
 Premier Ministre, Kigali
 Guy MUSY : Dominicain, Ancien secrétaire de Rédaction à la Revue
 DIALOGUE, Genève, Suisse
 Théo HORSTEN : Missionnaire d'Afrique (Père Blanc), Paroisse Nyamata,
 Kigali
 Jean GRIET : Prêtre "Fidei Donum", Université Radiophonique
 de Gitarama, Gitarama

Couverture: Photo La Polyvalente

DIALOGUE

Revue fondée en mars 1967 (25^e année)
 par l'Abbé Jean MASSION (1904-1990)

EDITEUR: ASBL - DIALOGUE

B.P. 572 KIGALIRWANDA ☎ 74178

DIRECTEUR: François FUNGA

REDACTEUR: Joseph NTAMAHUNGIRO

TRAITEMENT DE TEXTES: Enos NSHIMIYIMANA

COMITE DE REDACTION:

Thaddée BAGARAGAZA - Augustin BASEBYA - Alberto BASOMI-
 NGERA - Michel DONNET - Déogratias GASHONGA - Déogratias
 HITIMANA - André KAMEYA - Pie MUGABO - Médard NDUWA-
 MUNGU - Jean-Baptiste NGIRABACU - Jean-Damascène NTAKIRU-
 TIMANA - Charles NTAMPAKA - Yvon POMERLEAU - Emmanuel
 RWANGOMBWA - Guy THEUNIS.

Imprimé par Pallotti-Press, B.P. 863 KIGALI
 Tirage: 3.600 exemplaires.

Editorial

METTRE FIN AU CARNAGE

Faut-il se laisser que notre revue vous entretienne
 encore sur des épidémies qui ravagent notre pays,
 surtout sur le SIDA ? Nullement. Le sujet est d'actualité
 car ce fléau menace gravement toutes les couches
 de la population, surtout la jeunesse. Nous saluons ici
 l'heureuse décision du Gouvernement (du 26/6/1992)
 d'autoriser le test du vaccin anti-sida et la pleine li-
 berté laissée à tout Rwandais de se soumettre au di-
 test. Nous ne doutons pas que les pouvoirs publics
 feront tout le nécessaire pour suivre de près les ré-
 sultats de ce test. En attendant, DIALOGUE ne peut
 qu'insister encore davantage sur les mesures pré-
 ventives, seules solutions efficaces pour le moment.

Une autre épidémie non moins grave mais dont on
 parle peu est l'insécurité routière. Les accidents sur
 nos routes constituent une véritable hécatombe, malgré
 la faiblesse de notre parc automobile. Cette hécatombe
 est due à la consommation d'alcool, au mauvais entre-
 tien des véhicules, à l'excès de vitesse, à l'assurance
 de l'impunité de certains conducteurs. Pour mettre fin
 à ce carnage, les responsables de la sécurité routière
 devraient faire preuve de plus de vigilance et de fer-
 meté. Nous sommes tous conviés à déployer le plus
 d'efforts possibles pour arrêter cette boucherie. Il en
 va du salut de chacun de nous et de tous les membres
 de la société, salut qu'assurera une solidarité bien
 comprise.

François FUNGA.



NAHV RWANDA SARL

PEUGEOT

MITSUBISHI

HONDA

PHILIPS

B.P. 626 Kigali
Tél.: 75449 - 75458 - 75655 - 76978
Dépt. véhicules
Tél.: 75333 - 75338

Société et développement

Malgré son petit parc automobile le Rwanda est l'un des pays qui comptent le plus grand nombre de morts dus aux accidents de la route. Ceux-ci viennent ainsi en tête (10,7 %) bien avant les principales épidémies (paludisme, gastro-entérites, etc) quant au taux de létalité (risque d'entraîner la mort). C'est là un signe de sous-développement et le pays pourrait faire l'économie de ces morts inutiles. Au grand soulagement de toute la nation.

L'INSECURITE ROUTIERE AU RWANDA

Le Rwanda est un petit pays, d'une superficie de 26 338 km² pour une population de près de 8 millions d'habitants. Sur un relief fort escarpé, l'essentiel de ses transports est assuré par route, sur un réseau d'environ 15 500 km dont 1 200 km asphaltés, 2 700 km en terre et 11 600 km de routes sommaires. Le parc automobile est de l'ordre de 30 000 véhicules et les vélocipèdes sont évalués à environ 44 000 unités. L'histoire nous apprend que le premier véhicule automobile serait apparu au Rwanda en 1927 et que le premier accident de roulage se serait produit l'année suivante.

Depuis ces dates, le parc automobile rwandais a progressivement augmenté, entraînant son sillage de

nombreux accidents accompagnés souvent de pertes en vies humaines, d'incapacités, permanentes ou temporaires, et occasionnant des dégâts matériels importants.

Tableau n° 1
EVOLUTION DU PARC AUTOMOBILE ET LES ACCIDENTS
(1983-1988)

Années	1983	1984	1985	1986	1987	1988
1. Nombre d'habitants	5.686.000	5.908.000	6.130.000	6.352.000	6.600.000	6.828.000
2. Parc automobile	17.569	18.629	21.144	23.783	26.135	27.701
3. Nombre d'accidents	2.658	2.324	4.533	2.323	3.047	3.039
4. Nombre de blessés	1.522	1.230	2.942	2.231	2.155	2.486
5. Nombre de tués	281	224	387	264	236	231

Sources : - Office National de la Population (ONAPO)
- Annuaire statistiques, Direction Générale des Transports - MINITRANSCO

UN VERITABLE GACHIS

Outre le drame humain qu'ils représentent, les accidents de la route ont également des conséquences socio-économiques graves, si l'on considère les frais d'acquisition des pièces de rechange pour la remise en état des véhicules endommagés, l'achat des nouveaux en remplacement des déclassés, les ressources médicales employées pour traiter les victimes ainsi que diverses indemnités allouées éventuellement aux sinistrés.

Selon des informations recueillies auprès des sociétés d'assurances, des garages importateurs et ré-

parateurs de véhicules, des services de santé et de la Caisse Sociale du Rwanda, le coût des accidents de la circulation routière est estimé à près de 3 milliards de francs rwandais par an.

Ce qui est très énorme, si l'on constate que ce montant est plus de 5 fois supérieur au budget alloué à la présidence de la République pour l'exercice 1990; plus de la moitié de celui de la Santé Publique, et du Ministère des Travaux Publics, de l'Energie et de l'Eau; 4 fois celui du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, presque égal à celui du Ministère de la Défense Nationale et presque la moitié de celui du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire pour le même exercice (Journal Officiel n° 3 bis, 29e année, 1990).

Il est évident que ce montant comprend une part de devises non négligeable à l'heure où le pays en manque cruellement. Sans oublier également d'autres pertes non calculables en argent comme sur le plan psychologique ou environnemental. Le problème est encore d'autant plus alarmant que ce fléau frappe la population active, entraînant ainsi la baisse du revenu national et en corollaire la diminution du niveau de vie des familles éprouvées.

Tableau n° 2
REPARTITION DES VICTIMES D'ACCIDENTS SELON L'AGE ET LE STATUT DE L'USAGER DE LA ROUTE (1989).

AGE	moins de 15 ans	15 à 30 ans	30 à 50 ans	50 ans et plus	Totaux	%
1. PIETONS	2%	134	158	165	693	63,17%
2. CONDUCTEURS	-	92	154	158	494	36,82%
TOTAL	2%	226	312	323	1 097	100%
PORCENPAGE	21,5%	20,6%	28,4%	29,4%		

Source : Police Judiciaire Centrale - MINIJUST

L'analyse du tableau n° 1 ci-dessus donne une moyenne annuelle de 2 987 accidents, 2 094 blessés et 270 tués. Ces chiffres sont cependant sous-estimés car de nombreux accidents corporels de gravité mineure ne sont pas déclarés; notamment ceux qui se produisent en milieu urbain et impliquant des piétons. En outre, en l'absence de définition exacte du tué pour la saisie statistique des morts après l'accident, ne sont comptabilisés que les tués sur le coup ou en cours de transfert à l'hôpital.

DES SIGNES DU SOUS-DEVELOPPEMENT

Quoique sous-estimés, comme précisé ci-avant, ces chiffres restent impressionnants, si on les compare à ceux observés dans les pays développés où la sécurité routière constitue une forte préoccupation des pouvoirs publics : pour 1 000 accidents 2 tués au Japon, 3 en Allemagne, 4 en Belgique contre 11 au Rwanda, soit 2 à 5 fois plus élevé.

Tableau n° 3
ETAT COMPARATIF DE LA GRAVITE DES ACCIDENTS DE ROULAGE
AU RWANDA PAR RAPPORT AUX PAYS INDUSTRIALISES (1983)

Pays	Nombre d'habitants	Part. auto-motile	Accidents constatés	Nombre de blessés	Nombre de tués	Accidents par 1 000 A.R.	TUNIS	
							% A.R.	0/1000 A.R.
1. JAPON	117 403 000	4 535 000	526 362	654 022	95 200	116	2%	2
2. ALLEMAGNE	61 423 000	2 875 000	374 100	409 200	117 320	130	3%	4
3. BELGIQUE	58 804 100	2 021 600	242 900	309 100	94 450	120	2%	3
4. SUISSE	9 958 017	305 273	50 770	81 467	20 000	180	4%	6
5. RWANDA	5 686 000	175 690	26 580	15 320	2 010	1512	11%	160

Sources : Rapports prévention routière internationale
(PRI-1984)

Si l'on compare les taux d'accidents, tout au moins ceux rapportés au nombre de véhicules immatriculés dans chacun des pays ci-dessus énumérés, l'on constate que le Rwanda présente une insécurité routière bien plus forte que les pays industrialisés : plus de 1 500 accidents pour 1 000 véhicules contre 2 au Japon, 130 en Allemagne, 180 en Belgique et 160 tués pour 1 000 véhicules contre 2 au Japon, 4 en Allemagne et 6 en Belgique; soit de 26 à 80 fois plus de tués par accident de la route ! Les mêmes données souffrent, par contre, la comparaison avec d'autres pays africains en voie de développement : 140 accidents et 18 tués pour 1 000 véhicules en Côte d'Ivoire, 180 accidents et 11 tués pour 1 000 en Tunisie, 368 accidents et 45 tués pour 1 000 au Togo (1983).

Tableau n° 4
ETAT COMPARATIF DE LA GRAVITE DES ACCIDENTS DE ROULAGE
AU RWANDA PAR RAPPORT A D'AUTRES PAYS AFRICAINS EN
VOIE DE DEVELOPPEMENT (1983)

Pays	Nombre d'habitants	Part. auto-motile	Accidents constatés	Nombre de blessés	Nombre de tués	Accidents par 1 000 A.R.	TUNIS	
							% A.R.	0/1000 A.R.
1. MAROC	20 890 000	726 228	250 360	337 710	21 100	345	8%	29
2. TUNISIE	6 800 000	415 795	75 620	93 750	8 440	162	11%	20
3. CÔTE D'IVOIRE	9 567 000	298 208	41 710	92 630	5 490	140	13%	18
4. TOGO	2 881 000	72 730	26 770	24 270	3 240	368	12%	45
5. RWANDA	5 686 000	175 690	26 580	15 320	2 010	1512	11%	160

Source : Rapport de la prévention routière internationale
PRI-1984

Après comparaison de la gravité des accidents de roulage au Rwanda par rapport aux pays développés d'une part et en voie de développement d'autre part, il convient de souligner en outre qu'à l'intérieur du pays, les accidents de la route sont en passe de

Tableau n° 5
EPIDEMIOLOGIE DES ACCIDENTS DE ROULAGE PAR RAPPORT AUX PRINCIPALES
MALADIES REPUTÉES LES PLUS MEURTRIÈRES DU RWANDA (1986-1989)

ANNÉES MALADIES	1986		1987		1988		1989		TOTAUX		TAUX DE LÉTALITÉ
	Cas	Décès	Cas	Décès	Cas	Décès	Cas	Décès	Cas	Décès	
1. Paludisme	420847	469	649343	944	1101280	1703	1234099	1611	9405553	4727	0,13%
2. Maladies diarrhéiques	160639	446	146457	376	153093	269	868858	256	629047	1347	0,21%
3. Pneumonie	102831	345	107400	353	128210	387	112813	361	451254	1446	0,32%
4. Gastrite	85507	14	93527	30	98316	22	92450	22	369800	88	0,02%
5. Rougeole	43000	780	10620	192	19681	1049	5423	74	78724	2095	2,66%
6. Malnutrition	10166	82	12220	149	13210	160	16020	226	51616	617	1,19%
7. Tuberculose	2591	53	3644	64	3644	64	4738	74	14627	255	1,74%
8. Fièvre récurrente	5176	55	5743	35	7802	72	12516	78	31237	240	0,76%
9. Accidents de la route	2329	264	3047	236	3039	331	3381	432	11796	1263	10,70%

Sources : Rapports annuels MINISANTE et Annuaire Statistiques
MINITRANSCO

devenir l'une des principales causes de morbidité et de mortalité, abstraction faite du SIDA.

En effet, comme l'illustre le tableau ci-dessus, les accidents figurent parmi les maladies réputées les plus meurtrières dans notre pays et occupent la 5e place après le paludisme, la rougeole, la pneumonie et les maladies diarrhéiques et, chose étonnante, la première place, si l'on considère le taux de létalité de chaque maladie.

CAUSES ET PREVENTION DES ACCIDENTS

● Causes des accidents.

Les causes des accidents de la route sont multiples et de différentes natures. Mais si l'on analyse profondément ce problème, l'on constate que les principaux facteurs accidentogènes sont les suivants:

■ Facteurs humains : qui relèvent du comportement de l'usager de la route tel que l'excès de vitesse, l'inexpérience au volant, le non-respect du code de la route, l'imprudence du piéton et du conducteur; ... Le facteur humain compte pour plus de 75% du total des accidents.

■ Facteurs mécaniques : où seule la défectuosité mécanique des organes de sécurité du véhicule entre en ligne de compte tel que les pneumatiques, le système de freinage, le mécanisme de direction; l'éclairage... Le facteur mécanique compte pour 5% des accidents.

■ Facteurs topographiques : où l'infrastructure routière tient le rôle prépondérant dans le phénomène

Source : Annuaire Statistiques, Direction Générale des Transports
MINITRANSCO

Facteurs	Nombre d'AR.	%	Total de victimes	%	Nombre de blessés	%	Nombre de tués	%
1. Exces de vitesse	1133	33,5%	421	28,9%	299	29,1%	122	28,2%
2. Imprudence du piéton	815	24,1%	472	32,3%	321	31,2%	151	35%
3. Inexpérience au volant	205	6,1%	39	2,7%	34	3,3%	5	1,1%
4. Fausses manoeuvres	173	5,1%	42	2,9%	34	3,3%	8	1,9%
5. Défaut mécanique	168	5,0%	48	3,3%	35	3,4%	13	3,0%
6. Imprudence du conducteur	127	3,8%	59	4%	45	4,4%	14	3,2%
7. Mauvais dépassement	122	3,6%	105	7,2%	53	5,1%	52	12,0%
8. Ivresse au volant	76	2,2%	64	4,4%	33	3,2%	31	7,2%
9. étroitesse de la chaussée	62	1,8%	10	0,7%	8	1%	2	0,5%
10. Divers	500	14,8%	198	13,6%	164	16%	34	7,9%
TOTAUX	3381	100%	1458	100%	1026	100%	432	100%

PRINCIPALES CAUSES DES ACCIDENTS DE LA ROUTE ET LEUR HIERARCHISATION (1989)

des accidents de roulage, tel que l'étréitesse de la chaussée, le mauvais aménagement en général, le manque total de signalisation, la signalisation insuffisante ou inadéquate, les tournants dangereux, les fortes pentes ou descentes... Ce facteur compte pour 1,80 % des accidents.

Face à cette situation décrite sur les accidents de roulage, on se rend compte qu'en dépit de sa grande utilité, l'automobile reste quand même dévastateur. D'aucuns se demandent ce qu'il faut faire pour arrêter cette hécatombe routière puisqu'on ne peut se passer de ce mal nécessaire.

L'exemple des pays industrialisés a démontré que les accidents de la route ne sont pas une fatalité, qu'il est possible d'en freiner la progression pour peu que les collectivités nationales en prennent conscience et que les pouvoirs publics y consacrent des moyens nécessaires.

LES MINISTÈRES CONCERNÉS

Les actions lancées et développées en matière de prévention des accidents ces dernières années se sont révélées infructueuses. L'une des principales difficultés tient au grand nombre de services en cause dont les compétences chevauchent et surtout au manque d'organisme central chargé d'élaborer et de mettre en oeuvre une politique cohérente et globale en matière de sécurité routière. Ces services sont notamment :

- Le Ministère des Transports et des Communications pour l'organisation et la politique générale des transports.

- Le Ministère des Travaux Publics pour toutes les activités de construction, d'aménagement et d'entretien des routes.
- Le Ministère de la Défense Nationale et le Ministère de la Justice pour enquêter sur les accidents, le contrôle routier et la répression des infractions au code de la route.

Pour une meilleure efficacité, toutes les actions de sécurité routière doivent être réalisées au sein du "Comité National de Sécurité Routière" prévu par la loi n° 34/87 du 19/9/1987 relative au code de la route et de la circulation routière.

La mise en place de cette institution constitue donc un préalable important pour une avancée couronnée de succès en matière de sécurité routière au Rwanda.

DES ACTIONS CONCRETES

Par accident de roulage on entend tout événement qui survient sur une voie publique, impliquant l'usage de la route, le véhicule et l'infrastructure routière et occasionnant des dégâts matériels ou humains.

Les actions de prévention des accidents doivent donc s'articuler autour de ces trois composantes de la sécurité routière.

- L'usager de la route.
Comme indiqué plus haut, les accidents routiers sont dus essentiellement aux chauffeurs qui conduisent en état d'ivresse, se livrent à une vitesse excessive, conduisent un véhicule défectueux, roulent sans

avoir acquis l'expérience nécessaire, ne respectent pas les signaux routiers ainsi qu'aux piétons qui, imprudemment, traversent la voie publique. Pour réduire les accidents ayant pour cause ces comportements déplorables de l'usager de la route, les actions suivantes doivent être entreprises :

- Formation des chauffeurs dans des auto-écoles, non seulement pour leur apprendre à conduire, mais aussi et surtout leur faire acquérir les qualités morales dont nos chauffeurs actuels manquent presque dans leur généralité;
- recyclage des chauffeurs actuels;
- introduction des règles de sécurité routière dans les programmes scolaires des écoles primaires et secondaires comme discipline d'éveil;
- campagnes nationales périodiques destinées à des cibles particulières (enfants, conducteurs novices, populations des villes ou agglomérations à taux élevé d'accidents);
- redynamisation du système de contrôle pédagogique des établissements "auto-écoles"; ...

● Le véhicule.

Le moyen le plus certain d'éliminer les accidents de la route ayant pour cause les défauts mécaniques automobiles consiste à veiller au bon état et entretien du véhicule qu'on conduit. Ce souci doit être un devoir sacré de tout conducteur vis-à-vis de lui-même et de la société toute entière. Le programme d'action en ce sens doit donc viser :

- la mise en place des centres de contrôle technique automobile;
- la disponibilité permanente des pièces de rechange nécessaires aux organes de sécurité des véhicules automobiles (pneumatiques, freinage, direction, éclairage, etc...);

- la promotion des mesures de sécurité secondaire et la généralisation du port de casque de protection pour motards et de la ceinture de sécurité pour les véhicules, ...

● L'infrastructure routière.

Théoriquement, les routes doivent être assez larges, pourvues de trottoirs et autres marques sur le sol pour la protection des piétons ainsi que les pistes cyclables pour la circulation des bicyclettes.

Force est de constater malheureusement que la plupart de nos routes sont mal aménagées, sans trottoirs, sans pistes cyclables, sans signalisation ou avec signalisation insuffisante, avec de fortes pentes, des tournants dangereux...

La réduction des accidents de roulage dus à toutes ces imperfections ou défaillances visera donc les actions suivantes :

- ▣ augmentation, plus que par le passé, de l'attention à la sécurité routière dans le contexte de la construction de nouvelles routes;
- ▣ recensement, localisation et réorption des points noirs identifiés sur les réseaux routiers existants;
- ▣ adoption permanente de la signalisation routière aux caractéristiques de la voirie et aux conditions de la circulation;
- ▣ systématisation de l'entretien régulier de la voirie et le maintien en bon fonctionnement des signaux lumineux, ...

SOUHAITS

Les actions ci-dessus identifiées peuvent donner lieu, dans le cadre du processus national de planification, à l'établissement des plans sectoriels quinquennaux pour l'amélioration de la sécurité routière.

Puisse la présente amorce de réflexion, retenir l'attention des pouvoirs publics concernés, en vue, soit de mettre en pratique, soit de finaliser les actions ci-dessus indiquées. Afin que la route, vecteur de notre prospérité économique, ne continue point à être également celui des peurs, de la souffrance et de la mort !

Antoine ZIHURAMYE.

Kigali - Motors

Parc Industriel de GIKONDO

REPARATIONS TOUS VEHICULES

B.P. 783 KIGALI Rép. Rwandaise Tél. 76594

Interpellée par le problème du SIDA, l'Eglise Catholique insiste sur l'éducation morale et dit "non" à l'usage des préservatifs. Mais à l'intérieur de cette Eglise, des voix essayent de prendre des positions moins tranchées. C'est ce que tente l'auteur de cet article dont le lecteur appréciera la justesse des propos.

SIDA: UN VÉRITABLE CASSE-TÊTE MORAL

Selon le quotidien montréalais *Le Devoir* (Le Devoir, n° 236 du 12 octobre 1989) qui fait référence à l'Agence France Presse et à l'Agence Reuter, l'Afrique noire garde le triste titre de champion des pathologies médicales. Parmi celles-ci le SIDA est en train de se tailler une grande place car, toujours d'après *Le Devoir*, les sidéens africains représentent actuellement la moitié des malades du monde atteints de cette maladie.

Le n° 136 de *DIALOGUE* et un numéro spécial de la *Revue Médicale Rwandaise* (Cfr *DIALOGUE* n° 136, Septembre-octobre 1989, *Revue Médicale Rwandaise*, numéro spécial sur le SIDA, 20/54, 1989, pp. 34-84) nous brossent un tableau de la situation qui prévaut dans notre pays. Sans prendre tout ce qui est dit pour argent comptant et sans verser dans un alarmisme de mauvais goût, l'on ne peut s'empêcher de constater que cette situation est pour le moins préoccupante.

C'est pour cela que toutes les occasions sont mises à profit pour sensibiliser les gens. L'on parle souvent, et à juste titre, des aspects médicaux, épidémiologiques, économiques et sociaux de la fatale maladie. L'aspect moral est assez souvent occulté, alors que, à mon avis, il est d'une grande importance.

Il suffit, pour s'en convaincre, de se pencher sur certaines questions que soulève la rapide expansion de la maladie. Comment garantir la confidentialité des malades (c'est toute la question du secret médical), tout en assurant la protection du reste de la population ? Comment les accompagner dans leur cheminement vers la mort ? Qui devrait être testé pour le dépistage du virus ? Le test devrait-il être obligatoire, volontaire ou un test de routine comme exigence pour obtenir l'autorisation de se marier, pour certains emplois, pour l'immigration, pour les groupes "à risque", etc ? Doit-on garder les malades à l'hôpital, alors que l'on sait qu'ils vont mourir ? Doit-on garder un employé atteint du SIDA ? Que penser de ceux qui mettent les malades en quarantaine ? Toutes les formes de sensibilisation et de prévention sont-elles moralement acceptables ?

Voilà un échantillon des questions qui se posent au politicien, au médecin, aux parents, au pasteur, au citoyen, au chrétien. Comme je ne pourrai pas les développer toutes, je me limiterai à l'information et à la prévention. Dans un premier temps, je parlerai brièvement de ce qui se fait dans certains pays occidentaux. Malheureusement, je ne suis pas assez au courant de ce qui est entrepris en Afrique et dans les autres pays du Tiers-Monde, pour en parler tout à fait objectivement. Ensuite j'aborderai le point de vue de l'Eglise. Ici non plus, je ne suis pas en possession d'éventuelles déclarations d'Evêques africains à ce sujet. Enfin, je donnerai mon point de vue personnel.

PREVENTION ET PRESERVATIFS

Devant l'ampleur de la maladie qui, dans certains pays, devient une véritable épidémie, les pouvoirs publics et les responsables sanitaires privilégient l'information relative à l'usage des préservatifs. L'Organisation Mondiale de la Santé fait les recommandations suivantes :

- utiliser les préservatifs;
- limiter le nombre de partenaires;
- éviter les partenaires à haut risque (Cfr Numéro spécial sur le Sida, dans Revue Médicale Rwandaise, p. 35).

Ces recommandations sont résumées dans l'expression "sexe sans risque" qui traduit l'américain "safer sex". Les pays et les organes d'information les mettent à la portée du grand public, en utilisant des spots télévisés et des tracts diffusés dans les écoles, les gares, les endroits publics, etc...

Divers slogans sont choisis pour attirer l'attention : "Le SIDA ne passera pas par nous" (France); "On peut stopper le virus - j'utilise des préservatifs" (Allemagne Fédérale); "Jouez sans risque" ou "Safer sex" et "Ou les préservatifs ou le SIDA" (Grande Bretagne); "Le condom, ça réduit les risques et ça montre du respect" (Québec); "Ouvrez les yeux pour que le SIDA ne vous les ferme pas"; "Le sexe est une bonne chose, ne laissez pas le SIDA en finir avec lui"; "Evitez tout contact avec le sperme. Utilisez des préservatifs" (Brésil).

Certains pays ont fait un pas de plus en permettant l'installation de machines distributrices automatiques

de préservatifs dans les écoles secondaires, et en procurant des seringues stériles aux usagers réguliers de drogues intraveineuses.

POSITION DE L'EGLISE CATHOLIQUE : LE SAINT-SIEGE

Le Saint-Siège a toujours dit non à l'usage des préservatifs. Mgr Justo Mullor, délégué du Saint-Siège à la 40e assemblée générale de l'Organisation Mondiale de la Santé, dénonçait les dangers d'une prophylaxie entièrement établie sur des procédés "techniques", sans aucun effort d'éducation morale.

"(...) Il est également juste, nécessaire et urgent d'éclairer les idées, et de réorienter vers son nord authentique, la boussole de l'homme qui doit être maître, et non esclave, de ses instincts les plus dignes et les plus sacrés. La médecine et la politique ne peuvent pas être ou rester neutres devant l'avalanche des agressions idéologiques qui prétendent réduire le sexe à un simple mécanisme de plaisir libre et incontrôlé.

Fermer les yeux devant cette avalanche serait attenter à la santé morale et physique de grandes franges de la population mondiale et, en particulier, celle des jeunes. Il suffirait de regarder d'une façon objective et libre de préjugés, une certaine littérature qui prétend informer et qui, en réalité, forme sur les comportements sexuels, pour arriver à la conclusion qu'on a besoin de promouvoir une "écologie humaine" (Mgr MULLOR J., Le sens de la lutte contre le SIDA, dans La Documentation Catholique, n° 1943 du 5 juillet 1987, p. 705).

L'Osservatore Romano du 9 mars 1988, réaffirme la condamnation de l'usage des préservatifs : "Il n'y a pas d'autre moyen efficace et moralement acceptable, que de s'abstenir de rapports sexuels en dehors du mariage et de l'usage des drogues".

Même son de cloche à la XII^e conférence du Conseil des Organisations internationales des sciences médicales (CIOMS) : "La crise du SIDA exige que seules les méthodes de contrôle de la fertilité qui n'encouragent pas les maladies transmissibles puissent bénéficier de la recherche et de financements (...). Les méthodes-barrières ne fournissent pas une protection sûre contre le SIDA. De par son taux d'échec dans la prévention des grossesses et un taux d'échec supérieur dans les rapports anaux, le préservatif n'est plus décrit comme permettant un "sexe sain", mais simplement un "sexe plus sain", c'est-à-dire avec une possibilité faible d'apporter la mort" (SAINT-SIEGE, Communication à la XII^e Conférence du CIOMS, dans la Documentation Catholique, n° 1968 du 4/18 septembre 1988, p. 876).

Cette position du Saint-Siège ne porte aucun jugement de valeur sur les malades eux-mêmes. Le baiser de Jean Paul II à un enfant malade du SIDA ainsi que ses paroles, lors de sa dernière visite aux Etats-Unis, disent clairement cela : "Dieu vous aime, Dieu vous aime sans distinction, sans limite. Il aime ceux qui souffrent du SIDA. Il nous aime tous d'un amour inconditionnel et éternel".

LES EVEQUES

Commentant les propos de l'Osservatore Romano du 8 mars 1988, affirmant que l'abstinence des rapports

sexuels en dehors du mariage et de l'usage des drogues est le seul moyen moralement acceptable pour prévenir le SIDA, Mattiaux, un théologien professeur assistant à l'Université Catholique de Louvain, écrit :

"Nul ne jetera le doute sur l'imperturbable cohérence de cette position de principe. Mais on sera porté à douter que ce maximalisme éthique connaisse la réalité concrète vécue par une fraction notable des jeunes qu'il faut catéchiser, tout en la protégeant dans l'immédiat des dangers du SIDA" (MATTIAUX H., *Le SIDA, problème moral, problème de société*, dans *Esprit et Vie* 99/2, janvier 1989, p. 24).

Dans leurs diocèses respectifs, les évêques se trouvent chaque jour confrontés, non pas avec l'"idée" du SIDA mais avec des malades et des mourants toujours plus nombreux. Tout en adoptant un ton moins catégorique que le Saint-Siège, les évêques, dans l'ensemble, font leur son enseignement. (Pour les évêques d'Italie, d'Allemagne Fédérale, de Suisse, du Brésil : cfr SIDA. Initiatives et paroles d'Eglises. Dossier dans L'Actualité religieuse dans le monde, n° 43, mars 1987. Pour les évêques de Grande Bretagne : cfr Cardinal B. HUME, : SIDA : l'heure d'une renaissance morale, dans la Documentation catholique, n° 1935, 1er mars 1987, pp. 259-261. Pour les évêques d'Irlande : cfr CONSEIL PERMANENT DE LA CONFERENCE EPISCOPALE D'IRLANDE : Déclaration, dans la Documentation catholique, n° 1987, 1er mars 1987, p. 261. Pour les évêques du Canada : cfr Au-delà de la peur : compassion, clairvoyance, solidarité. Message pastoral des évêques catholiques du Canada sur le SIDA, dans Osservatore Romano, n° 38, 19 septembre 1989). Ils disent que l'éducation et le retour aux valeurs morales sont les seules armes efficaces contre le SIDA. Ils sont convaincus que la diffusion massive des

préservatifs risque d'encourager davantage la permisivité.

Leur point de vue est bien exprimé dans les propos humoristiques d'un évêque canadien qui disait lors d'une émission de télévision : "... pour réduire les accidents de circulation, il ne suffit pas de perfectionner des pare-chocs. Il faut d'abord faire appel à la prudence et à la discipline des conducteurs".

De toutes les interventions des évêques sur la prévention du SIDA, celle du Bureau administratif de la Conférence nationale des évêques américains, et celles de certains évêques français, ont été les plus remarquées.

Dans un document important, intitulé "SIDA aux multiples visages : une réponse de l'Evangile", (Cfr BUREAU ADMINISTRATIF DE LA CONFERENCE CATHOLIQUE DES ETATS-UNIS : SIDA aux multiples visages; une réponse selon l'Evangile, dans La Documentation catholique, n° 1958, 20 mars 1988, pp. 311-319) rendu public le 11 décembre 1987, les 50 évêques du Bureau administratif de la Conférence catholique des Etats-Unis font le tour de la problématique du SIDA. Le passage sur la prévention évoque dans les programmes éducatifs officiels la possibilité d'utiliser des moyens prophylactiques de la lutte contre la propagation de la maladie. Il a soulevé de vives réactions dans certains milieux catholiques, et a provoqué une dissension entre les évêques.

Après avoir très clairement exprimé leur conviction selon laquelle les seules mesures capables d'empêcher le SIDA, sont "celles qui sont destinées à éduquer et à modifier le comportement" les évêques prennent acte d'une réalité sur laquelle ils ne peuvent pas fermer les yeux.

"Vivant dans une société pluraliste, nous savons que certains ne partageront pas notre conception de la sexualité humaine (...); qu'ils ne s'abstiendront pas du type d'abus sexuel ou de drogue, susceptible de véhiculer le SIDA. Dans de telles situations, des efforts éducatifs, s'ils sont fondés sur la visée morale plus large évoquée ci-dessus, pourraient inclure une information exacte sur les moyens prophylactiques ou d'autres pratiques proposées par certains spécialistes médicaux comme moyens potentiels de prévention du SIDA. Ce faisant, nous n'entendons pas encourager l'utilisation des préservatifs, mais nous fournissons seulement une information s'inscrivant dans une situation de fait. Cette présentation des faits devrait préciser que l'abstinence en dehors du mariage, et la fidélité à l'intérieur du mariage, de même que l'abstention de l'abus de la drogue par voie intraveineuse, sont les seuls moyens moralement corrects et médicalement sûrs pour prévenir le développement du SIDA" (*Ibid.*, pp. 315-316).

A ce sujet les auteurs du document se réfèrent à "la tradition du moindre mal" présente dans l'enseignement des théologiens classiques. En l'occurrence, ils citent St Augustin : "(...) dans le gouvernement humain également, ceux qui gouvernent avec rectitude tolèrent certains maux afin que certains biens ne soient pas empêchés ou que de plus grands maux ne surviennent".

Les prises de position personnelles de certains évêques français vont dans le même sens. Ils dénoncent la réduction de la prévention à l'usage des préservatifs mais, en même temps, ils reconnaissent le bien-fondé de recourir à ceux-ci, si on est sidatique ou séropositif, et qu'on est incapable de pratiquer la continence. Mieux vaut cela que de "donner la mort". C'est le principe du moindre mal. (Cfr La Documenta



KIPHARMA

SARL

PHARMACIE DE KIGALI

PLACE DU MARCHÉ

Tél. : 75234

Tlx 75511



HATTON AND COOKSON RWANDA

VENTE EN GROS

BP 86 KIGALI

TELEPHONE : 75321
TELEX : 22503 HATTON RW

Départements :

- Alimentation - Boissons - Quincaillerie
- Matériaux de construction
- Textiles : Wax - Kitenge - Tissus divers
- Moteurs et Groupes Electrogènes LISTER
- Electroménagers BAUKNECHT et ELECTROLUX
- Chauffe-Eau SITAM
- Pièces de rechange

tion Catholique, n° 1976 du 15 janvier 1989, pp. 59-96).

A la question qui lui est posée concernant son appréciation du plan anti-Sida du Ministre français de la Santé, Mgr Jullien, archevêque de Rennes, répond :

"D'abord il faut souligner la gravité du mal, la détresse des victimes, et la menace pour la communauté. Aussi je suis bien sûr d'accord avec l'effort de sensibilisation et de prise de conscience engagé dans tout le pays, devant la gravité de l'épidémie. Mais pas avec le simplisme des moyens de prévention proposés. A la question dramatique : Sida ? on répond aussitôt "pré-servatif". On comprend que des responsables y cèdent. Quand il y a un incendie, on pare au plus pressé, on fait la part du feu. Mais on s'attaque aux conséquences du fléau, pas aux causes.

Pire, on joue aux pyromanes, car en proposant comme seul parade au Sida le préservatif, on lui fait une large publicité et, ce faisant, on incite à la multiplication des rapports sexuels hors mariage. A long terme n'est-on pas en train de répandre à la fois la crainte de la contamination et les risques de contagion ? Pour rester dans la métaphore, en essayant d'éteindre l'incendie, on multiplie les appels d'air..."

L'archevêque distingue nettement la déclaration morale de la déclaration pastorale. Il reconnaît avoir deux discours : un en chaire, et un autre pour le confessionnal.

"En chaire - ou dans les médias - je dois dire tout ce que je viens de dire. Au confessionnal, je dois rappeler la loi morale, mais je ne puis m'en contenter. Cet homme séropositif utilise des préservatifs avec son épouse depuis qu'il sait le risque d'engendrer, dans tous les

sens du mot, des drames en série; que faire ? Si c'est, pour lui, un premier pas vers une attitude responsable, je dois en prendre acte; mais je dois l'aider à aller progressivement jusqu'au bout de sa véritable responsabilité..."

Les cardinaux Lustiger, archevêque de Paris, et Decourtray, archevêque de Lyon, abondent dans le sens de Monseigneur Jullien. S'adressant aux malades du SIDA, le cardinal Lustiger leur dit :

"Quant à vous qui êtes atteints de cette maladie, si vous ne pouvez pas vivre ainsi dans la chasteté, prenez les moyens que l'on vous propose, par respect pour vous mêmes et par respect pour autrui. Vous ne devez pas donner la mort."

Mgr Gailliot, évêque d'Evreux, va encore plus loin. Partant du fait que le SIDA est devenu un fléau et que la sexualité hors mariage est une réalité avec laquelle il faut compter, il fait une "entorse" aux principes : il accepte l'usage des préservatifs comme moyen de prévention.

"J'ai personnellement rencontré des victimes. Cette mère de famille dont le fils est mort du SIDA et qui passe sa vie à lutter contre le fléau. Ce détenu de la prison d'Evreux qui m'a confié : "Du jour où j'ai su que je suis séropositif, ma vie a basculé. Il me faut quelqu'un à qui en parler". Quand on se trouve devant ces situations humaines, on ne peut pas se permettre un discours intemporel.

Le SIDA est la grande peur de la fin du siècle, la peste des temps modernes. Il ne suffit pas de rappeler des principes. La sexualité hors mariage existe, c'est un fait. Et pour prévenir la contagion, on n'a rien trouvé d'autre que le préservatif.

La vie est menacée. On ne la défendra pas avec des principes. Quand il y a urgence, on fait des entorses à ces principes. Car la vie humaine n'a pas de prix: ne pas la défendre serait de la non-assistance à personne en danger". Dans une déclaration ultérieure qu'il a signée conjointement avec le cardinal Decourtray, Mgr Gailliot est implicitement revenu sur ses propos (Cfr la Documentation Catholique, n° 1979 du 5 mars 1989, p. 260).

LES THEOLOGIENS

Les théologiens se montrent souples dans leur jugement sur l'usage des préservatifs comme moyen de prévention. Tous reconnaissent que la véritable prévention réside dans "l'exigence d'une sexualité vraiment humaine". Mais compte tenu du fait que nombreux sont ceux qui sont pris au piège de la "révolution sexuelle" et de ses promesses de "libération", ils rappellent que tout jugement moral sur l'usage des préservatifs doit tenir compte du vécu réel des gens et non du vécu idéalisé (Voir entre autres : BONE, E., *Réflexion pastorale autour du SIDA*, dans *Revue théologique de Louvain* 18 (1987), pp. 454-483. COVAN, E., *Le SIDA dans l'espace public*, dans *Esprit* (mars-avril 1988), pp. 63-70. SPOHN, W.-C., *The moral dimensions of AIDS*, dans *Theological Studies* 49/1 (mars 1988), pp. 89-109. STULTZ, J., *Toward a Spirituality for Victims of AIDS*, dans *America* (juin 1986), pp. 509-511. THEVENOT, X., *Interview accordée à Emmanuel Hirsch*, dans *Le SIDA : rumeurs et faits*, Paris, Cerf, 1987. VERSPIEREN, P., *La nécessaire vigilance*, dans *Etudes* 366/4 (avril 1987), pp. 479-487. WATTIAUX, H., *Le SIDA, problème moral, problème de*

société, dans *Esprit* et *Vie* 99/2 (janvier 1989), pp. 17-26).

LE POINT DE VUE D'UN PRETRE-MEDECIN

Dans son article, "Est-il moral de promouvoir le "sexe sans risque" ? (dans *Nouvelle Revue Théologique* 110, novembre-décembre 1988, pp. 867-878, passim), DE VAUJAS A., prêtre-médecin qui exerce auprès d'une population "à hauts risques" d'attraper le SIDA, ne soutient pas l'idée de limiter les possibilités de contracter la maladie en proposant d'utiliser les préservatifs. Car c'est encourager le "sexe sans risque", ce qui est intrinsèquement immoral. Il base son argument sur une "vision unifiée de la personne humaine", vision défendue par Jean Paul II dans l'Exhortation "Familiaris Consortio".

Son approche est particulièrement intéressante en ce qu'elle permet de "juger si l'usage d'un mal est moralement légitime pour lutter contre un autre mal". Autrement dit, pour déterminer quand le principe du moindre mal s'applique. L'on se souvient que ce principe est le principal argument pour appuyer l'usage du préservatif comme moyen de prévention du SIDA.

Il établit trois critères qu'il est important de prendre en considération :

- ① l'usage de ce mal est-il le dernier recours possible ?
- ② le mal qu'on se propose d'utiliser est-il moindre que celui que l'on veut combattre ? Ne le favorise-t-il pas par quelque effet induit ?
- ③ a-t-on de sérieuses chances de gagner la partie ?

En partant de ces trois critères, De Vaujas délimite trois catégories de personnes :

■ Les habituelles qui posent des actes immoraux par "habitude" ou de façon impulsive. Pour ces personnes, "l'usage du préservatif peut ne pas être immoral et représenter même le moyen le moins mauvais d'écartier le danger pour elles-mêmes et pour les autres". Même dans ce cas, l'usage du préservatif doit toujours être considéré comme un pis-aller provisoire, car il faut toujours s'attendre à une maturation possible de la personne humaine.

■ Les immatures qui mesurent mal la gravité des choses. Les immatures sont susceptibles d'acquiescer une responsabilité morale. Avec eux, il faut jouer le "jeu de la vérité" : leur montrer la gravité de la situation, et leur dire que les préservatifs diminuent les risques de contagion, mais que le risque reste et qu'il est mortel.

■ Les personnes jouissant de la maîtrise d'elles-mêmes et responsables moralement. Il est immoral de les inciter à faire positivement un acte immoral. Conseiller l'usage des préservatifs à toute la population, revient "à considérer comme normal et fréquent le cas des habituelles, et à banaliser le nomadisme sexuel, principal facteur de dissémination de la maladie, et donc à le favoriser".

Comme conclusion à son argumentation, De Vaujas balaise d'un revers de la main les arguments de ceux qui prétendent que le préservatif constitue le moyen principal de lutte contre la propagation du SIDA. Il écrit : "Sans doute l'avenir donnera raison à ceux qui doutent que ce "truc" soit la réponse principale, adéquate que la société doit donner à cette épidémie effroyable". Cependant il invite l'Eglise à ne pas

"se réfugier dans un Olympe de vérité, sûre d'elle-même et dédaigneuse des autres". Qu'elle ne se fasse pas le plaisir d'opposer un "non massif et sans issue au préservatif", au contraire, qu'elle dise un "non, mais..."

POINT DE VUE PERSONNEL

Pour ma part, je souscris au raisonnement de De Vaujuas. C'est une illusion de croire soi-même, et de faire croire aux autres, que l'usage généralisé des préservatifs, autrement dit de la promotion du "safer sex", va enrayer les risques de contagion. Au contraire, en encourageant le "tourisme sexuel", la publicité pour les préservatifs risque de compromettre les chances de réussite d'une éducation aux valeurs et à un comportement sexuel responsable. Plusieurs sont tentés de se dire : "Si on peut se protéger à peu de frais, pourquoi se fatiguer à pratiquer la continence alors qu'on n'a pas fait vœu de chasteté ?".

Il faut reconnaître que l'acquisition d'un comportement sexuel responsable n'est pas chose facile, surtout quand il s'agit de prêcher d'exemple - ça ne va de soi pour personne - et que, très souvent, il faut aller à contre-courant des idées reçues, la plupart du temps propagées par les marchands d'illusions et les bénéficiaires de gros profits tirés de l'immense marché des préservatifs.

Les préservatifs ne constituent pas la solution miracle contre le SIDA, c'est évident pour moi. Mais de là à leur opposer un "non" catégorique partout et toujours, me semble peu réaliste, dans un monde où les hommes, les femmes, les adolescents et même les enfants, sont comme pris dans les pièges d'une

"libération sexuelle" facile et dans les filets d'une misère matérielle et morale dégradante.

Dans notre pays, la prostitution apparente et masquée existe - plutôt que de jeter tout le blâme sur les prostitué(e)s, il faudrait se pencher sur les véritables causes de ce phénomène - les sidatiques et les séropositifs sont de jour en jour plus nombreux, et selon le mot de De Vaujuas, certaines personnes vivent dans "l'enfer de l'instabilité sexuelle". Que faire ? Ce serait céder à la loi du moindre effort que de se contenter de leur tendre le préservatif ou de leur prêcher la continence du haut de la chaire de vérité, en ayant l'air de ne pas se soucier des personnes et des situations concrètes. Dans ce dernier cas, un autre danger guette l'Eglise : celui de donner l'impression qu'elle veut se servir du SIDA pour récupérer ceux et celles qui commençaient à prendre des distances par rapport à son enseignement.

L'Eglise est ainsi prise entre deux devoirs : celui de "formuler clairement les exigences radicales de l'Evangile" au risque de choquer et de s'entendre opposer l'impossibilité de les vivre, comme on l'a reproché au Christ, et celui de révéler la tendresse du Christ par la compréhension et le pardon. Elle ne pourra d'ailleurs jamais échapper à cette tension qui est inhérente à sa mission. En tout cas, en ce qui concerne la prévention du SIDA, comme le dit si bien De Vaujuas, "l'Eglise doit veiller au sérieux de son argumentation, montrer qu'elle a pour seul but le souci et l'estime des personnes, et témoigner de son aptitude à nuancer les normes éthiques. Tout cela permettra aux hommes de bonne volonté de percevoir en elle un reflet de Celui qui s'est manifesté à la fois si exigeant et si bienveillant" (Ibid., pp. 877-878).

CONCLUSION

Il n'existe pas de solution facile à des questions complexes. Les différentes prises de position au sujet de la prévention du SIDA révèle la complexité du problème posé : c'est un vrai casse-tête. Et tout n'a pas été dit. Il aurait été intéressant d'examiner d'autres positions, celles des autres Eglises notamment. Etais-il opportun d'aborder l'aspect moral de l'usage et de la promotion du préservatif comme moyen de prévention du SIDA ? Je crois que oui. C'est dans des situations confuses, comme celles créées par le syndrome destructeur, que la conscience individuelle et sociale a le plus besoin d'être éclairée. J'espère que ce article aura contribué sinon à donner des réponses toutes faites, du moins à faire ressortir les enjeux moraux du débat actuel.

Callixte KABAYIZA.



INGOBOKA
ASSURANCES

**Une nouvelle société
d'assurances au Rwanda**

INGOBOKA B.P. 216 Kigali

• ☎ 73700 - 73088

• Fax 74344

INGOBOKA travaille aussi dans tous
les chefs lieux de préfecture
dans les bureaux des Banques Populaires



Comme toute naissance démocratique, le processus démocratique rwandais traverse quelques moments de crise. Ceux-ci ne sont pourtant pas invincibles si nos politiciens font preuve de courage et de lucidité. C'est à eux de relever le défi.

RWANDA: DIFFICILE PROCESSUS DEMOCRATIQUE

En adoptant la Constitution du 10 juin 1991 qui consacre le multipartisme et enterre le régime du parti unique, la loi fondamentale de 1991 instaure par ailleurs, en son article 101, une période de transition dont la fin devra être marquée par les élections législatives et présidentielles. Il faut, toutefois, noter que l'avènement du multipartisme au Rwanda a été précipité par un autre facteur de taille : la guerre déclenchée par le Front Patriotique Rwandais (FPR-Inkotanyi) et dont le mobile était, et reste même aujourd'hui, la suppression du régime dictatorial instauré à Kigali. Mais la question est de savoir pourquoi nos agresseurs ne se résolvent pas à déposer les armes alors que le motif sur lequel ils s'appuyaient a disparu, voici exactement une année.

LE VIDE CONSTITUTIONNEL

La désignation du Premier ministre en la personne de M. Sylvestre NSANZIMANA, en date du 12 octobre 1991, soit 4 mois après la promulgation de la Con-

stitution, a accusé un retard que, du point de vue strictement juridique, l'on ne pourrait expliquer. Et c'est sans doute ce vide qui devait amener certains politiques à exploiter la situation à leur profit. Pire encore, le nouveau Premier ministre désigné n'a formé son gouvernement que le 30 décembre 1991, soit à peu près trois mois après sa nomination. Dans l'entretemps, on peut se demander quelle est la validité ou la force exécutoire des décisions prises par un gouvernement réputé démissionnaire depuis la promulgation de la nouvelle Constitution. Par ailleurs, logiquement et aux termes mêmes de l'article 101 de la Constitution, le Gouvernement de M. NSANZIMANA aurait dû avoir un programme à court terme. Mais il était destiné, dans les meilleures des hypothèses, à s'étendre sur 10 ans. Et de surcroît, ce gouvernement était composé de 16 membres du MRND et un seul ministre du PDC, les partis de la concertation (MDR, PSD et PL) ayant décliné l'offre pour des raisons tactiques et politiques. Devant l'ampleur des événements, le chef de l'Etat fut amené à mettre en place une commission chargée d'ouvrir le dialogue avec les partis de l'opposition, c'est-à-dire toutes les formations politiques non représentées au Gouvernement de NSANZIMANA.

Le résultat des négociations qui suivirent fut que le Chef de l'Etat, après une série de tractations de part et d'autres, et dans le souci d'éviter de créer une impasse, s'inclina et retint le candidat présenté par le MDR, avec le soutien du PL en la personne du Dr. Dismas NSENGIYAREMYE. Mais tous les partis déjà enregistrés avant le 16/4/1992 n'ont pas été associés aux négociations pour la formation du gouvernement de transition. Il semble que les partis politiques signataires du protocole d'entente ont jugé inopportun d'associer les autres partis aux négociations, du fait

du manque de poids de ces derniers au sein de la population.

DERAPAGES DEMOCRATIQUES

Cette assertion, si elle était confirmée, serait évidemment éronnée et relèverait plutôt de l'égoïsme et donc d'une conception anti-démocratique dans la mesure où, jusqu'à présent, aucun des partis régulièrement enregistrés ne peut se targuer d'être plus représentatif que d'autres, du fait qu'aucune consultation populaire n'a été organisée pour permettre aux formations politiques de concourir à l'expression du suffrage. En attendant, tous les partis devraient se considérer au même pied d'égalité et être traités comme tel.

Un autre dérapage par rapport à la Constitution du 10 juin 1991, et qui a fait l'objet d'un consensus de la part des signataires du Protocole d'entente, concerne la répartition des portefeuilles ministériels entre les partis appelés à former le Gouvernement de transition. Or, à tort ou à raison, le Gouvernement du 16 avril 1992 ne compte que des représentants de certains partis alors que l'article 44 de la Constitution du 10 juin 1991 n'opère aucune restriction.

AMBITION D'HERCULE

Les partis signataires se sont, par ailleurs, engagés à tout mettre en oeuvre pour réussir un programme devant être exécuté dans un délai de 12 mois maximum. C'est dire qu'en principe, avant le 16 avril 1993, le pays devrait avoir retrouvé la paix sur

toutes nos frontières, ainsi que la sécurité intérieure. Toutes les administrations de l'Etat devraient avoir été évaluées et assainies, l'économie du pays relancée et revigorée, le problème des réfugiés résolu, les élections générales organisées et les nouvelles institutions issues de cette transition mises en place. Ce qui permettra au peuple rwandais de se consacrer à ses problèmes de développement relégués à l'arrière-plan suite à la guerre. Bien que ce programme soit suffisamment clair et concis, nous ne sommes pas d'avis qu'il puisse être réalisé dans les délais que le Gouvernement s'est fixés. En effet, certains éléments du programme, tels que la négociation de la paix et le règlement définitif de la question des réfugiés, nécessitent une préparation ardue pour y parvenir surtout qu'il sera indiqué de tenir aussi compte de la disponibilité de tous les intervenants. Comment, par exemple, se fixer un délai pour le retour de la paix, alors que, apparemment, aucun des responsables du Rwanda n'est en mesure de révéler au peuple rwandais les véritables intentions des agresseurs.

L'IRREALISME

A supposer que le Gouvernement rwandais cède à toutes les revendications du FPR, ce qui reste d'ailleurs discutable, pouvons-nous espérer que la population rwandaise est prête à avaler cette pilule? Pour ce qui est du retour des réfugiés, le Gouvernement rwandais, le Haut Commissariat des Nations Unies pour le Réfugiés et les pays d'accueil devraient collaborer au recensement pour en connaître leurs effectifs avant de les inviter à rentrer, alors que Kigali devra entretemps identifier et aménager les sites qui les hébergeront dans un premier temps avant

leur intégration effective et définitive dans la société. N'est-ce pas là un travail ardu dont l'exécution requiert un certain nombre de mois, voire même quelques années?

Or, pour le moment, alors que nous sommes déjà à dix mois des échéances fixées, nous constatons, non sans amertume, que rien de concret n'est encore fait. Et l'on ne devrait pas se leurrer, tant que la paix sur nos frontières et la sécurité intérieure ne seront pas assurées et garanties, force est de reconnaître qu'il ne sera pas possible de s'attaquer aux autres éléments du programme de ce gouvernement. Et il faudra toutefois s'assurer de l'engagement ferme et sérieux de la part du pouvoir de Bujumbura, de même que celui de l'Uganda auquel les autorités de Kigali tendent la main en vue de la reprise des relations de bon voisinage. Mais cela ne sera possible qu'au moment où ce pays cessera de servir de sanctuaire aux agresseurs du Rwanda.

DIVERGENCES AU SEIN DU GOUVERNEMENT

Comme s'ils jugeaient déjà leur Gouvernement incapable de négocier la paix, les partis MDR, PSD et PL ont pris les devants et, à l'insu de leurs collègues signataires du protocole d'entente (MRND et PDC), sont allés rencontrer le FPR à Bruxelles.

Le communiqué conjoint, à l'issue de cette rencontre qui a eu lieu du 29 mai au 3 juin 1992, s'en prend violemment au MRND qu'ils accusent d'avoir instauré un système dictatorial au Rwanda, ce qui justifierait la guerre que livre le FPR-Inkotanyi contre le peuple rwandais. Cette démarche faite par les principaux partis politiques regroupés au sein du

Comité de Concertation pour condamner leurs partisans au Gouvernement ténioigne, si besoin en était, du manque de confiance qui caractérise les responsables politiques du Rwanda. Il va sans dire que cela se répercute négativement sur l'action du Gouvernement, étant donné que, du point de vue politique, chaque ministre est appelé à faire savoir, en Conseil, la position de son parti, sans quoi il serait relevé de ses fonctions.

Voilà la raison d'être des contradictions flagrantes qui marquent, pour le moment, les déclarations de certains membres du Gouvernement NSENGIYAREMYE. Ainsi, dans ce contexte, il n'est pas étonnant d'entendre, par exemple, tel ministre dénoncer au cours d'un meeting politique organisé par son parti, ou même sur les antennes de Radio-Rwanda, une décision prise par le Conseil des Ministres. Et tel autre dévoiler au public ce qui ne devrait pas l'être ou carrément violer les secrets des délibérations. Bref, rares sont les membres du Gouvernement qui, indépendamment des sensibilités politiques, font preuve de modération dans leurs interventions publiques.

Inquiet de cette situation, le Premier ministre a dû, lors du meeting de son parti à Ruhengeri, rappeler ses ministres à l'ordre, en les invitant, comme d'ailleurs le leur assignent le Discours-Programme et le Protocole d'Entente, à privilégier dans leur action, la cohésion et la solidarité de l'équipe gouvernementale. Force est malheureusement de constater que son appel n'a pas été suivi. Pire encore, certains partis politiques représentés au Gouvernement continuent à se comporter comme s'ils étaient toujours dans l'opposition et accusent leur partenaire, le MRND, d'être à l'origine de tous les maux dont souffre le pays. De son côté, celui-ci reproche aux partis regroupés au sein du Comité de concertation d'enveni-

mer délibérément la situation. Au cours des meetings de leurs partis politiques, certains ministres vont même jusqu'à réclamer la démission des membres du Gouvernement issus du MRND, de même que celle du président de la République.

POUR UN CODE DE DEONTOLOGIE POLITIQUE

Pour couper court à tous ces débordements, et sur décision prise en Conseil des ministres, le Chef du Gouvernement a réuni les représentants des partis politiques signataires du Protocole d'Entente et se sont convenus sur la nécessité de l'élaboration d'un code de conduite qui définit les règles de comportement auxquelles seraient tenus les responsables politiques appelés à gérer cette transition jusqu'aux élections générales.

Encore faut-il savoir si, une fois mis en place, ce code de conduite sera respecté d'autant plus qu'il n'y aura pas de force exécutoire. N'est-il pas vrai que même pour le moment, la loi semble être reléguée à l'arrière plan. Sinon comment justifier l'impunité qui entoure les déclarations de certains politiques, toutes catégories confondues, qui incitent sciemment à la violence et à la haine, alors que la Constitution, la loi pénale et la loi sur les partis politiques, sont explicites à cet égard ?

Dans ces conditions, et par les temps qui courent, la question qui se pose est de savoir si, malgré les dispositions constitutionnelles, le président de la République ou le Premier ministre, chacun en ce qui le concerne, sont en mesure de prendre des sanctions à l'égard d'un membre du Gouvernement, sans l'accord

préalable et exprès du Parti politique dont l'intéressé est issu.

CONCLUSIONS

Le Rwanda est entré dans le multipartisme, dans la foulée de la démocratisation des pays africains, mais également dans le climat de la guerre, dite d'octobre, qui malheureusement continue à décimer des personnes innocentes. Ce n'est donc pas par gaité de coeur que le peuple rwandais s'est engagé dans ce processus de réinstauration du système politique pluraliste qui avait fonctionné du point de vue du droit et de la pratique, jusqu'en 1965. Mais par suite à son fonctionnement interne, il s'effaça de lui-même et en douceur, au profit du monopartisme de fait. Celui-ci fut institutionnalisé au lendemain du Coup d'Etat du 5 juillet 1973 et entériné par la Constitution de 1978. C'est-à-dire donc que sur les 29 ans de son indépendance, le Rwanda n'a connu qu'une courte période pluraliste (1959-1965).

Ainsi, le Rwanda n'était guère préparé à l'avènement du multipartisme, comme d'ailleurs la plupart des pays africains. C'est peut-être ce qui explique les dérapages et les contradictions constatés ici et là et qui risquent de faire obstacle à cette nouvelle voie. Nous gardons pourtant l'espoir que ces embûches, qui ne pouvaient ne pas se produire, seront surmontées grâce à la maturité et à la clairovoyance de tous ceux qui sont aux commandes. Nous voudrions interpeller ici les responsables des partis politiques et de l'administration communale et préfectorale et les inviter à faire preuve d'un esprit de tolérance et à privilégier l'intérêt national plutôt que l'égoïsme qui sous-tend souvent leur action. La

situation socio-politique que connaît le Rwanda se trouve être, en effet, la plus critique de son histoire contemporaine. Ce processus démocratique multipartite, qui vient de fêter son premier anniversaire, arrive à un virage dangereux invitant ceux qui tiennent le gouvernement à doubler de vigilance pour éviter la moindre erreur car celle-ci risquerait de faire basculer la barque, sans pouvoir, un jour, la redresser.

Ces mêmes responsables politiques devraient, en outre, garder à l'esprit que l'économie du Rwanda est tributaire de la solidarité et de la coopération internationales et que, de ce fait, ses partenaires suivent à la loupe l'évolution de la situation politique. C'est dire donc qu'un simple blocage du processus de démocratisation, dans lequel le pays s'est engagé, peut conduire au désengagement des bailleurs de fonds et donc à l'asphyxie de l'économie rwandaise déjà suffisamment compromise par la guerre. Celle-ci n'a-t-elle pas déjà obligé les populations rwandaises frontalières avec l'Uganda à se déplacer vers l'intérieur à la recherche d'un asile dans leur pays ? Ainsi, depuis le début de l'agression, il y a lieu de considérer que ces populations déplacées sont privées des droits essentiels de la personne humaine que constituent la nourriture, les soins de santé et l'éducation. Dans ces conditions, comment faire comprendre à ces laissés-pour-compte les bienfaits du système pluraliste devenu réalité au Rwanda, tant qu'ils ne jouissent pas de leurs libertés démocratiques et droits fondamentaux ? Malgré ces irrégularités qui ont entouré jusqu'à présent la gestion de cette transition, l'expérience rwandaise doit rester ce modèle pour l'Afrique, déjà salué, à juste titre, par nos partenaires occidentaux. L'avenir du Rwanda se trouve, pour le moment, entre les mains de nos politiciens qui doivent se montrer peu ordinaires.

Juvénal HABIMANA.

Eglise d'ici et d'ailleurs



La Bonne Nouvelle ne s'annonce pas que dans les prêches ex-cathedra. Elle nous interpelle également dans le train-train quotidien, au détour d'une rue, d'un chemin. Mais il faut y être attentif. C'est à ce regard que nous invitent ces notes qui ne sont hétéroclites qu'en apparence.

BRIC-A-BRAC MISSIONNAIRE

© Quelque part en Suisse, l'Eglise Réformée organise des "cultes pour fatigués et chargés". Beaucoup de succès, semble-t-il. Le prospectus qui en fait la réclame, indique que ces cultes sont ouverts aux décou- ragés, aux dépressifs et à tous ceux qui sont lourds de toutes sortes de problèmes. Et ce n'est pas la chapelle d'un hôpital psychiatrique qui abrite ces fidèles, mais une solide église de village, plantée depuis des siècles dans une terre de labourage et de pâturage. Après tout, Jésus n'a-t-il pas dit : "Venez à moi, vous, les fatigués et les écrasés" ?

© A Genève, une église se transforme en permanence diurne et nocturne pour tous ceux et celles qui viennent y chercher un abri, un repas, une parole évangélique, un frère et une soeur qui écoutent. Un temple "désolé" retrouve sa signification de tabernacle du peuple de Dieu.

DIALOGUE N° 157

Août 1992

© Entendu cette réflexion d'un africain, regrettant le désintérêt réel des Occidentaux pour son continent depuis la chute du mur de Berlin : "vous avez laissé tomber vos amis pour rejoindre vos copains". La formule me fait souvenir d'une déclaration de Mobutu manifestant sa préférence pour les Arabes au détriment des Israéliens : "s'il faut choisir entre les frères et les amis, je choisis les frères". Allons donc... frères, copains ou amis, la Realpolitik ne choisit que son intérêt. Il est grand temps que les Africains apprennent qu'un Occidental ne fait pas de politique avec de bons sentiments. Même s'il adhère à un parti démocratique chrétien.

© Un médecin sans frontières attaque sur les ondes les "prédicateurs de l'aide humanitaire". L'expres- sion nous renvoie à la forêt vierge où les forts se nourrissent des faibles. C'est la guerre entre les ONG pour placer leurs marchandises. A temps et à con- tre-temps. Qu'aurions-nous pensé si une ONG s'était précipitée au devant d'Hitler pour lui proposer une aide alimentaire en faveur des détenus d'Auschwitz ou de Treblinka ? Faut-il alimenter les guerriers pour mieux les envoyer au bûcher ? Il y a des aides qui confortent l'injustice et légitiment le pouvoir des oppresseurs.

© "Dieu joue au fils de pub". Un nouveau quotidien brocarde la préoccupation des Eglises en quête d'argent. La pastorale étranglée par le corset des finances. "Reste à savoir si Dieu y trouve son compte dans tout ce remue-ménages et quel écho peut trou- ver le nouveau management de son visage alors que la religion organisée décrépète au profit du croire cha- cun pour soi". Et pourtant, Jésus ne vous demande pas ce que vous aurez à dire, ni comment vous le direz... cela vous sera donné au moment précis par l'Esprit.

Et Paul d'ajouter : je suis chez vous sans le prestige de la sagesse, mais avec crainte et tremblement.

○ Le contemporain écoute plus volontiers les témoins que les maîtres et s'il écoute les maîtres, c'est parce qu'ils sont témoins.

○ Dans l'ascenseur, une étiquette anonyme : "à 17 heures : messe au cinquième étage". L'immeuble ne contient que des studios. Hors des chapelles et des églises, l'évangile prend forme dans la ville.

○ La "maman catéchiste" distribue des images : deux clochers s'embrassent. Eveil à l'oecuménisme. Les enfants la prennent au mot. Une semaine plus tard, le salon familial est trop petit : chaque "catéchumène" a invité un compagnon ou une compagne de l'autre Eglise. Le pasteur et le curé n'ont plus qu'à suivre pour enrichir le programme.

○ "Moins on sait, plus on y croit" affirme un vieux prêtre africain au sujet des croyances traditionnelles. La boutade se vérifierait-elle en christianisme? Mais qui donc a dit : un peu de science éloigne de Dieu, mais beaucoup y ramène?

○ En Asie, semble-t-il, il ne faut pas parler de religions non-chrétiennes". Comme si le christianisme était l'unique référence religieuse. Comment sonnerait en Afrique l'expression "religions non traditionnelles" appliquée au christianisme et à l'Islam? De même on ne parle plus de "Tiers Monde", mais des "Tiers Monde". Nuances... pas seulement dans l'orthographe.

○ Le pape est rentré du Brésil. La presse est impitoyable et répète - non sans raison cette fois-ci -

"A quoi bon ce gaspillage ?" Une photo étreint le coeur : des enfants de la rue pleurent - c'est très rare qu'ils le fassent" - : on les empêche d'embrasser leur "père". Et pourtant l'Evangile dit : "Laissez venir à moi les enfants... ne les écarterez pas". Et que l'on ne vienne pas me dire que l'organisation doit prévaloir dans ce cas.

○ Le Grand Etat-Major des religieux et religieuses de Suisse vient de tenir ses états généraux. Cela représente beaucoup de bâtiments, de comptes bancaires, de matière grise et, soyons juste, de dévouement. Ils sont à la recherche des perspectives et de "visions" qui bouculent et réveillent. Ils ne veulent plus se contenter de "survivre", mais ils veulent "vivre". Et une fois de plus, ils veulent "appartenir" en priorité aux faibles, aux isolés, aux laissés pour comptes, aux marginaux. Ils font leur l'option préférentielle pour les pauvres et veulent l'appliquer en Suisse et au-delà de nos frontières... De grâce, prenez-les au mot.

Guy MUSY.



MURRI
FRERES S.A.R.L.

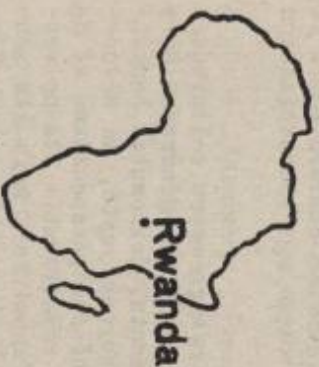
FIVECO

FIAT

IRELLI

ELECTROMENAGERS
ARISTON

75979 - 73536
75469 - 76358



**1er - 30
juin 1992**

GUERRE D'OCTOBRE

Du 29 au 1er juin, des militaires se sont mutinés à Ruhengeri et à Gisenyi. L'opinion publique a fait état de 30 morts, de plusieurs blessés, des pillages des magasins et d'un nombre important de dégâts matériels. Ces mutineries étaient une réaction à la ruineur selon laquelle l'Etat allait procéder à la démobilitisation immédiate de l'armée. Ces actes inciviques ont été arrêtés par l'intervention de l'armée. Les fauteurs des troubles avaient notamment dévalisé à Kibuye, la succursale de la Banque Commerciale du Rwanda.

DANS LES ZONES DE COMBATS

Pendant que se déroulaient les pourparlers de paix à Bruxelles, entre le FPR et 3 partis d'opposition (MDR, PSD et PL), les combattants du FPR-Inkotanyi ont attaqué la ville de Byumba dans la nuit du 4. Après de durs combats, les Forces Armées Rwandaises (FAR) ont réussi à libérer la ville. Mais celle-ci était sérieusement mise à sac. Le communiqué militaire a dressé un bilan de 21 morts du côté des agresseurs et d'un mort et 3 blessés du côté de l'Armée Rwandaise.

Après leur échec d'occuper la ville de Byumba, les Inkotanyi se sont infiltrés en masse dans la commune de Kiyombe et ont commis des actes ignobles contre les populations civiles. Dans les secteurs Cyondo et Gatalima, ils ont assassiné froidement 39 civils. La région de Ruhengeri a connu aussi une intensification des pilonnages, surtout dans les communes de Butaro, Kidaho et Muvumba. Les Inkotanyi ont reconstruit le pont de Gatuna reliant le Rwanda à l'Uganda. Cela leur permet de s'approvisionner et de recevoir des renforts à partir de l'Uganda. La population ugandaise s'infiltrait aussi pour se livrer à des pillages.

Pendant que les combattants du FPR-Inkotanyi intensifiaient les attaques, ses dirigeants lançaient des critiques acerbes contre la France, l'accusant de protéger le régime Habyarimana et d'apporter du renfort à ses troupes. En répliquant à ces critiques, le général d'Orsay a affirmé que la présence des militaires français au Rwanda n'est qu'une présence humanitaire: assurer la sécurité des ressortissants étrangers, surtout les occidentaux dont le nombre s'élève à quelque 2.000 personnes (600 Français et environ 1400

euro-américains). Au cours de la semaine des pourparlers de paix, les combats se sont intensifiés, chaque belligérant voulant occuper la plus grande zone possible, afin de négocier en position de force. Cela a accru l'insécurité des étrangers, et a obligé la France à augmenter son effectif militaire, devait affirmer un porte-parole du quai d'Orsay. Il a précisé que le seul but de la France est d'"aider" le Rwanda à avancer sur le chemin de la démocratie".

EXHORTATIONS AUX FORCES ARMÉES RWANDAISES

Le ministre de la Défense, M. James GASANA, a effectué, le 3, une visite de travail au camp militaire "Colonel Mayuya", à Kigali. Parmi les problèmes évoqués, figure celui de la rumeur selon laquelle l'armée allait être immédiatement démobilisée. Le Ministre a assuré que la démobilisation ne sera pas faite avant la fin de la guerre, et qu'elle sera planifiée. Mais l'on doit y penser déjà dès maintenant. Il a assuré aux Forces Armées Rwandaises le soutien du Gouvernement et de tout le peuple rwandais.

Le 12, le même ministre a effectué, en compagnie du nouveau Chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise, le Colonel BEM Déogratias NSABIMANA, une visite au secteur militaire de Byumba. Le lieutenant colonel BEM RWAMANYWA, commandant des opérations militaires dans ce secteur, a présenté la situation qui prévaut sur le terrain, où les Forces Armées Rwandaises gardent la supériorité sur l'ennemi. Selon le commandant, l'ennemi battait en retraite et serait bientôt bouté hors de nos frontières. Au cours de la même visite, le Ministre de la Défense s'est entretenu avec les évêques catholique et épiscopal, Mgrs Joseph RUZINDANA et Onesphore RWALF. Leurs entretiens ont porté

sur le renfort moral et l'aide matérielle que les deux Eglises doivent donner à la population, en les exhortant surtout à ne pas prêter l'oreille aux rumeurs que propagent "les pillleurs qui veulent s'emparer de leurs biens".

Le Premier ministre, M. Dismas NSENGIYAREMYE, a, quant à lui, effectué, le 18, une visite d'encouragement au secteur militaire de Ruhengeri. Au cours de cette visite, il a entendu les doléances des militaires, qui sont d'ailleurs connues pour la plupart, notamment leur inquiétude à l'égard du comportement de certains politiciens. Ceux-ci découragent les militaires par leur conduite et leurs propos fraternisant avec l'ennemi. Le Premier ministre a assuré les militaires de la volonté du gouvernement de trouver des solutions à tous leurs problèmes malgré les moyens limités du pays. Il a déclaré que le gouvernement condamne les actes des pillages perpétrés par des militaires indisciplinés et que les mesures juridiques punitives seront prises à l'égard des coupables. S'agissant des négociations, le Premier ministre a déclaré que la commission ad hoc n'admettra jamais une position qui défavorise le Rwanda. Concrètement les soulèvements des populations contre les autorités communales, le Premier ministre a imputé cela à l'effet de la démocratie naissante qui éblouit le peuple, et a exhorté le pouvoir à résoudre à temps ces problèmes.

Quant au Conseil des Ministres, il a examiné, le 19, la situation qui prévaut dans les préfectures de Byumba sur le plan social et militaire. Sur le plan militaire, le Conseil a été informé de l'intensification de la guerre dans les communes Cyumba, Kivuye et Kiyombe, par les combattants du FPR avec l'appui de l'Uganda. Réaffirmant l'obligation de défendre l'intégrité du territoire national, le Conseil a lancé un

appel à toute la population pour qu'elle continue à être solidaire de l'Armée Rwandaise. Il a invité chaque citoyen à continuer à alimenter le fond créé à cet effet. Il a décidé, en outre, de distribuer aux militaires l'argent disponible sur le compte du Fond de soutien aux Forces Armées Rwandaïses. Il a aussi demandé une plus forte sensibilisation de l'opinion internationale pour l'impliquer davantage dans le processus de la recherche du retour à la paix. Le Conseil a constaté le risque que court le processus de la démocratisation du pays d'être étouffé par la guerre.

SOLIDARITE AVEC LES DEPLACES DE GUERRE

Le 16, le président de la République, le Général-Major Juvénal HABYARIMANA, a visité le camp des déplacés de guerre de Miyove, camp installé après l'attaque de la ville de Byumba. Il s'est rendu compte des conditions misérables dans lesquelles ils vivent. Ils passent la nuit en plein air, n'ont ni nourriture, ni médicaments, ni objets de première nécessité. Ils sont dans le dénuement le plus total. Le chef de l'Etat a ensuite visité les décombres de la ville de Byumba détruite par la guerre et les pillages qui en ont suivi. Des mesures de secours d'urgence ont été prises, notamment l'octroi de l'avance sur traitement aux fonctionnaires pour la réparation de leurs logements, le prêt sans intérêt aux commerçants pour redémarrer leurs activités, la disponibilité immédiate d'un agent de coordination des activités de secours. Le 17, le président de la République a dirigé une réunion de travail avec le Premier ministre et les ministres concernés par les problèmes des déplacés de guerre de Miyove, à Byumba. C'était dans le cadre d'engager une action immédiate pour porter se-

cours à ces sinistrés de la guerre. La réunion a pris les mesures suivantes : faire revivre l'administration pour l'encadrement de la population des zones en guerre, réparer les logements des fonctionnaires; rétablir les communications postale et téléphonique; ravitailler la ville de Byumba et renforcer l'encadrement militaire. Concernant les cas des déplacés de guerre de Miyove, des mesures d'aménagement sanitaires et d'encadrement social ont été prises. Plusieurs organismes internationaux ont intervenu massivement pour répondre à l'appel du président de la République, pour venir au secours des sinistrés de Miyove. C'est ce qui ressort de la réunion de travail de ces organismes avec le ministre de la Santé, tenue à Kigali, le 18.

Le Conseil des ministres du 19 a demandé que les ministères concernés viennent vite au secours des déplacés de guerre en leur fournissant une aide logistique de toute urgence. Il a exhorté les autorités à tous les niveaux d'être plus proches de leurs administrés des régions en guerre pour mieux les encadrer. Le 22, c'était le tour du président du Conseil National de Développement (CND), M. Théodore SINDIKUBWABO, de visiter le camp des déplacés de guerre de Miyove. Frappé par la misère dans laquelle ils vivent, il leur a offert une aide de 2.000.000 Frw. Le président du CND a condamné cette guerre inutile et absurde et a invité le Gouvernement à faire tout pour y mettre fin, le plus rapidement possible.

RELATIONS BURUNDO-RWANDAISES EN VOIE DE RENORMALISATION

Les ministres rwandais et burundais de l'Intérieur et de la Justice se sont rencontrés à Gitega, au Bu-

rundi, le 8, pour renormaliser les relations entre les deux pays. Ils ont parlé de la sécurité notamment de l'application rigoureuse de la loi à quiconque voudra perturber la paix et la sécurité dans chaque pays. Ils ont exhorté les réfugiés à respecter la législation des pays hôtes, se sont convenus de remettre au pays d'origine les irréguliers identifiés dans l'un ou l'autre pays et ont examiné la question relative à "l'allègement des restrictions de circulation des personnes et des biens" entre les deux pays.

Du 13 au 15, le Premier ministre rwandais, M. Dis-mas NSENGIYAREMYE, a effectué une visite officielle au Burundi sur invitation de son homologue burundais, M. Adrien SIBOMANA. Le communiqué conjoint sanctionnant cette visite réaffirmé leur ferme volonté de recréer et de soutenir "un climat de confiance dénué de toute suspicion entre les deux pays". Ils ont décidé de garder des contacts réguliers et transparents; de prévenir tout malentendu et toute désinformation nuisible aux relations entre les deux pays; d'appliquer avec rigueur la législation nationale et internationale à quiconque se rendra coupable de subversion et de déstabilisation de l'un des deux pays à partir du territoire de l'autre. Ils ont décidé aussi de relancer les échanges entre les deux pays. Comme première application de ces mesures, 35 irréguliers rwandais vivant au Burundi ont été expulsés le 19 et 13 autres devront passer par la justice avant d'être extradés. Ils étaient tous en prison où 80 autres resteraient encore en détention.

RETABLISSEMENT DE LA SECURITE

Le 1er, les partis politiques participant au Gouvernement ont tenu une réunion avec le Premier mi-

nistre au cours de laquelle ont été prises les décisions suivantes : faire comprendre à chaque parti politique que les membres d'un autre parti politique ne doivent pas être traités comme des ennemis; interdire à tout parti politique de se doter d'une milice; interdire le port d'armes dans des meetings ou dans des activités politiques; éviter des propos provocateurs dans des meetings; se garder de soutenir ou de propager des idées de nature à semer la zizanie ou les divisions au sein de la population; rester politiquement neutre de la part des fonctionnaires et des agents de l'administration dans l'exercice de leurs fonctions... Les membres présents ont souhaité l'élaboration d'un code de conduite des politiciens, la création d'un comité chargé du règlement des conflits, le soutien ferme du programme du gouvernement de transition, l'évaluation mensuelle de l'action gouvernementale et de l'appréciation de son programme.

En date du 11, les députés réunis en session ordinaire se sont entretenus avec le Premier ministre sur le problème de la sécurité. Celui-ci a répondu à certaines de leurs questions. Pour ce qui est des divergences de vue des partis politiques sur la guerre et les "pourparlers de paix" avec le FPR tenus à Paris en date du 6-8, le Premier ministre a répondu que chaque parti a son propre programme, et que l'essentiel est que le Gouvernement soit solidaire. Toute initiative de paix serait la bienvenue, d'où qu'elle vienne. Concernant les soulèvements de certaines populations contre l'autorité établie, le Premier ministre a répondu qu'un dirigeant qui n'a plus l'approbation de ceux qu'il dirige doit démissionner, et que la loi doit être respectée par tous. Il a, par ailleurs, appelé les autorités à respecter et à appliquer les décisions prises par le Conseil du Gouvernement, et a déploré la mauvaise interprétation de

certaines résolutions du Gouvernement. Il a cité pour exemple la planification militaires de l'après guerre que des personnes mal intentionnées ont interprétée en "démobilisation" immédiate.

ASSAINISSEMENT DE L'ARMÉE ET DES ADMINISTRATIONS

Le 11, certains officiers supérieurs de l'Armée Rwandaise ont été mis à la retraite par le Conseil des Ministres. Il s'agit notamment des colonels : Pierre Célestin RWAGAFILITA, chef d'Etat-Major de la Gendarmerie Nationale; Laurent SERUBUGA, chef d'Etat-Major de l'Armée; Epimague RUHASHYA et NGAYINTERANYA. Les Colonels Rwagafilita et Serubuga ont été remplacés respectivement par les colonels Augustin NDINDILYIMANA et Déogratias NSABIMANA. Ces changements pourraient être en relation avec les mutineries déjà signalées plus haut et condamnées par ailleurs par le président de la République.

En sa séance du 12, le Conseil du Gouvernement a réparti les mesures d'assainissement en 3 catégories: les cas nécessitant des décisions immédiates, par exemple la mise à la retraite par limite d'âge; ceux nécessitant la création d'une commission d'évaluation et d'analyse; et enfin, la réorganisation structurelle des administrations de l'Etat. D'autres mesures visant à relancer l'économie nationale ont été prises, notamment la dévaluation du franc rwandais de 17,6 %, la privatisation de la commercialisation du café à partir de 1993, la mise en place d'un système ouvert d'octroi des licences à l'importation avant la fin de cette année, la majoration des taxes de la bière et du tabac, la diminution des taux d'intérêts des crédits bancaires ainsi que l'augmentation des dépenses sociales.

NEGOCIATIONS POUR LA PAIX

Du 6 au 8, la délégation gouvernementale et celle du FPR se sont rencontrées à Paris pour amorcer les pourparlers du retour à la paix au Rwanda. Elles ont affirmé leur volonté commune de trouver une solution négociée à la guerre. Elles ont confirmé "le principe de négociations directes" sans pour autant exclure la médiation pour hâter la fin de la guerre. Les deux délégations ont convié les Etats-Unis, la France, la Belgique, de même que les pays voisins du Rwanda, de participer aux négociations en qualité d'observateurs et de continuer à soutenir le processus de la paix. Elles ont validé les accords de N'Sele et de Gbadolite et ont exigé le rapport du Groupe d'Observateurs Militaires (GOM) mis en place le 7/9/1991 et qui ne semble pas opérationnel. Le canevas des négociations ultérieures a été fixé aux points suivants : l'unité nationale, le processus de démocratisation du Rwanda, la fusion des deux armées en conflit, le gouvernement de transition élargi, les garanties politiques de la sécurité des réfugiés rapatriés. Elles se sont convenues que les prochaines négociations auront lieu du 10-12/7/1992, à Arusha, en Tanzanie.

DIALOGUE.

A travers livres et revues

VARONE François, *Ce Dieu absent qui pose problème*, Cerf, 1989, 232 pages.

L'auteur de ce livre fort intéressant s'est consacré pendant longtemps à la formation permanente des prêtres et des laïcs, particulièrement des catéchistes. D'où son style direct, pastoral, profond sans être compliqué, avec quelques affirmations à l'emporte-pièce.

Toute sa recherche est polarisée sur l'avenir de la Résurrection, seule source de sens pour la vie, pour la pensée et pour tout problème. "Il est fou de vouloir justifier Dieu et sa bonté sans lire correctement son plan, sans aller avec Lui jusqu'au bout de son oeuvre. À oublier la Résurrection, il n'est plus possible de parler correctement de Dieu" (p. 100). Le sens de l'Histoire, c'est la Parousie.

Une hypothèse de travail sous-tend tout ce livre de théologie fondamentale : distinguer le Dieu de la religion et Celui de la foi. À partir de Michée 6,1-8, des textes du Nouveau Testament et de l'expérience de Paul, François Varone aborde de façon captivante la rupture entre la religion et la foi dans les trois parties du livre : religion, athéisme et foi; Dieu et le monde; la prière.

Avant d'analyser l'expérience de la foi, il décrit deux comportements "religieux" : la religion de la Loi (juif) et la religion du rite (païen). Les deux cherchent à réaliser leur désir fragile par la même entreprise : triompher de Dieu. La Loi servira de

DIALOGUE N° 157

Août 1992

mode d'emploi pour élever un rempart d'oeuvres contre Dieu et son jugement ; le rite est censé être un moyen apte à agir sur Dieu pour le pousser à intervenir en faveur de l'homme, volonté de se servir de Dieu et de le plier au jeu de l'homme. Ce sont les deux formes de religion face à la foi : religion de la peur et religion de l'utilité. La première tente d'arracher à Dieu un verdict favorable par la Loi et les oeuvres; la seconde s'efforce d'obtenir de Dieu une intervention concrète dans les événements.

L'EXPERIENCE DE LA FOI

L'impasse où conduit la religion est le lieu de l'existence et de l'expérience où Dieu attend les hommes. L'expérience de la foi consiste d'abord et avant tout à accueillir la révélation. L'homme se perçoit aimé de Dieu, bénéficiaire de la vie de Dieu, rejoint par le désir de Dieu et vivifié par la puissance de Dieu. Et c'est dans la Résurrection de son Fils qu'il se révèle comme une puissance pour l'homme. Il s'agit de se croire bénéficiaire de cette même puissance de vie. Pour devenir fils d'Abraham le croyant, il faut faire son expérience.

Ayant accueilli cette révélation, le croyant doit prolonger activement vers les autres la Vie dont il est d'abord bénéficiaire de la part de Dieu. Et comme Dieu est Libérateur, il faut agir en libérateur (Ex. 20). Au lieu d'être un mode d'emploi précis pour l'homme "religieux" devant et contre Dieu, la loi devient l'expression vivante de l'expérience du croyant libéré par Dieu et libérant avec Dieu. Ce n'est qu'ainsi que le croyant peut rendre le culte spirituel de l'adoration.

Dans la deuxième partie, plus fondamentale, l'auteur montre avec justesse l'originalité de la révélation dans le rapport Dieu-monde (p. 79-164).

L'ORIGINALITE DE LA REVELATION

La religion espère amener Dieu à intervenir utilement pour réaliser les besoins et les désirs de l'homme. La foi, elle, montre comment Dieu fait exister, donne respiration à la liberté et lumière à la recherche de sens sans intervenir "utilement" en faveur de l'homme. Pour l'athéisme, il n'y a pas un sens global, une pensée qui dirige tout, mais un immense et incessant enchevêtrement de hasards, de nécessités, de libertés, de forces aveugles et de projets humains.



Cérémonie religieuse à Kabgayi

La vision "religieuse" ne connaît pas d'autonomie à l'événement. Dieu est dans l'événement avec sa force, sa sagesse et son plan préétabli : il gouverne tout, tout lui est présent et connu. La foi, au contraire, montre ce que l'auteur appelle l'abscondité de Dieu : présence dans l'absence, action dans la non-intervention, un Dieu caché. Un Dieu qui ne sera ni trop absent parce qu'inexistant (athéisme), ni trop présent parce que gouvernant (religion). La révélation indique l'autonomie du monde et du déroulement de ses événements.

Dieu n'est pas dans l'événement. Il n'intervient pas dans le déroulement autonome des événements, sauf pour les miracles (très rares) qui ne sont que des signes qui doivent nous conduire au signifié. Dieu est Créateur, pas fabricant ! Dieu fait exister et laisse exister. Ainsi l'auteur prend clairement comme position que l'événement n'est pas signe de Dieu (c'est pourquoi, dit-il, on parle des "signes des temps", pas des "signes de Dieu"). Dieu intervient en Jésus qui, seul, est signe de Dieu avec l'Eglise, l'Ecriture et les Sacrements.

LA PRESENCE DIVINE

L'action de Dieu est de faire exister et de laisser exister. Il n'y a pas sur nous une volonté précise de Dieu, nous étiquetant ou nous programmant. L'action de Dieu ne consiste pas à tout faire et permettre. "La notion de "permission" est devenue particulièrement inutilisable et scandaleuse" (p. 104). La providence de Dieu n'est pas une providence d'organisation, mais d'inspiration. Dieu est proche pour inspirer, "proche mais jamais dans la poche"...

Si l'Ancien testament est rempli de pages décrivant le gouvernement de Dieu, le Nouveau Testament offre un horizon totalement différent : Dieu n'intervient pas dans l'histoire pour y faire passer un plan de gouvernement, mais il attire les hommes du cœur de leur liberté, pour les rassembler dans le Royaume de son Fils ressuscité. Le plan de Dieu, c'est de porter sa révélation à la connaissance de tous les hommes pour les amener à l'obéissance de la foi, les rassembler dans le Royaume de Son Fils pour participer à sa plénitude de vie.

La foi ne distille pas soumission et résignation, mais liberté et provocation dynamisante d'une existence pleinement confiée à l'homme. Nous sommes serviteurs d'un Maître absent. Son absence est l'étape nécessaire pour laisser se dégager l'authentique liberté, faite de fidélité dans l'autonomie.

DE LA RELIGION A LA FOI

D'un bout à l'autre de sa vie, Jésus n'est que déception pour la religion : de Noël au Calvaire, un homme abandonné et qui crie son abandon (Mt 27,46). Dieu pourtant est proche de Jésus, Il le fortifie. Mais il revient à Jésus de dire "Père" (alors qu'Il vit Dieu absent) et de faire foi à la puissance de résurrection de Dieu. Dieu est le Tout-autrement-Puissant. Dans le Nouveau Testament, l'histoire devient espace de liberté, de création et de combat laissé et confié à l'homme. De la domination d'un gouvernement, nous passons à l'attirance d'un Royaume de liberté, de confiance, de collaboration et de reconnaissance.

La religion amène à une démission, un soulagement infantilisant ("Dieu s'en occupe") ou une fatalité écrasante ("Dieu le veut") : Dieu est un oeil qui élimine tout secret, et on vit en examen perpétuel. Le Psaume 139 décrit la lutte pour découvrir le regard de Dieu, et se laisser regarder par Dieu dans la prière et la foi. Dès que le "religieux" est devenu croyant, l'Oeil se fait regard et le Livre de Dieu où tout est inscrit d'avance, fait place au chemin de l'homme et au cheminement du Salut. Il faut trouver un langage qui reste fidèle à l'Alliance. Le regard de Dieu est bienveillance attirante, animation par l'Esprit, attention et appel pour tout ce qui est encore caché et riche d'avenir, refus et sollicitation contre tout ce qui est faux, pardon et accueil pour toute reprise, conversion et effort de vie. En passant de la religion à la vie, on passe du passé au futur, du "pourquoi" au "pour quoi" (vers quoi). La source de sens, c'est l'avenir de la Résurrection. Seul l'avenir justifie le plan de Dieu, sa manière de ne pas intervenir, son abscondité.

LA VRAIE PRIERE

Dans la troisième partie, l'auteur en arrive alors à la vraie prière : 60 pages très éclairantes sur la prière, à lire et à relire (p. 164-224).

Tel Dieu, telle prière. La prière de la religion se fait pour que Dieu fasse ce que le désir de l'homme attend de lui : elle est inspirée par le devoir (religion de la peur) ou motivée par l'intérêt (religion de l'utile). Le croyant prie, non pas pour que Dieu (ré)agisse, mais bien parce que Dieu agit comme puissance de vie, et pour que l'homme accueille et vive. La motivation n'est pas la peur ou le

devoir, ni la fragilité ou l'intérêt, mais simplement le désir d'exister. C'est l'action sur soi-même au lieu d'être action sur Dieu. L'auteur dégage alors trois fonctions de la prière :

- ① Dieu me fait exister, je l'accueille. Accueillir Dieu qui me fait exister. L'intérêt demeure. Désintéressement de l'avoir, mais pas de l'être. Désintéressement et parfaite gratuité de la prière sur l'obtention de tel ou tel avantage, mais enrichissement profond et goûté, recherché, sur le plan de l'existence, de la liberté et du sens. Notre prière est celle du pauvre.
- ② Je me prépare à exister avec Dieu, à prolonger vers les autres ce que j'ai reçu de Dieu. Il faut donc me préparer à faire exister les autres. La prière devient école du désir : l'homme y apprend à s'identifier au désir de Dieu.
- ③ Finalement, je fais exister Dieu, j'exauce le désir de Dieu dans l'action de grâce. La grâce, c'est Dieu qui me sourit. Rendre grâce en retour, c'est sourire en retour. La gloire de Dieu devient la nôtre parce qu'elle comble notre désir.

LE SENS DU "NOTRE PERE"

Ainsi on dédouane la prière de ce petit marchandage ou de cet exercice ennuyeux et oppressant que la religion en a fait. La prière est l'atelier du désir. Il y a prière évangélique quand se rencontrent le désir de Dieu et celui de l'homme, au-delà des besoins immédiats. Dans cette prière, le croyant retrouve la certitude que l'homme est plus que l'événement qui l'assaille. Ainsi la prière tend à une seule demande : pouvoir adhérer totalement par tout son désir au désir de Dieu. C'est ce que le

"notre Père" enseigne. Les six demandes ont pour terme le Royaume. La demande de pain n'est pas une demande de nourriture matérielle; il s'agit de nourrir la liberté de l'homme, son engagement quotidien et ce dont il a besoin pour subsister : sens, certitude, espérance et attirance. L'auteur traduit : "donne-nous notre pain de ce jour" par "donne-nous aujourd'hui le pain de demain". Interprétation riche de sens dans la perspective de son livre, mais qui ne répond pas à l'exégèse des autres auteurs.

POUR CONCLURE

Toutes les demandes passent ainsi au Royaume, et c'est l'esprit qui nous est donné. La prière trouve son exaucement en elle-même. Pas dans l'intervention de Dieu pour modifier l'événement selon le désir de l'homme, mais dans la capacité retrouvée de se laisser attirer toujours plus loin, sans que l'événement ne change. Et au terme, c'est la Résurrection.

La prière nous convertit ainsi à un nouveau sens de Dieu, à un nouvel espace de relations, mais aussi à une nouvelle perception de notre engagement. Dieu ne souffre pas d'amnésie ! "Sourviens-toi de nous" veut dire retrouver la certitude que nous ne sommes jamais en oubli devant Dieu. Quand nous prions selon la foi, c'est nous qui retrouvons la mémoire...

Telles sont les principales idées de Varone. Le livre se lit facilement, et c'est captivant. Il éclaircit pas mal de questions sur cette "absence de Dieu" ou abscondité (on peut difficilement dire cachéité...). Une traduction-adaptation en kinyarwanda est en voie d'impression.

Theo HORSTEN.

BRUNEL Sylvie et AICF (Action Internationale Contre la Faim), Une tragédie banalisée, la faim dans le monde", Editions Hachette, collection "Pluriel", Paris, s.d., 321 pages.

Ce livre se propose de combattre quelques idées reçues concernant la faim. S'il est un sujet honteusement exploité, c'est bien celui-là, qui, au nom de l'efficacité et de la collecte des fonds, confond : disette, faim et famine. L'auteur va jusqu'à dénoncer les campagnes médiatiques "contre la faim" qui n'ont trop souvent pour but que de justifier l'existence d'organismes, vrais vampires; se nourrissant du sang des autres et dont l'efficacité, par rapport aux recettes, est plus que douteuse. Un livre honnête qui dénonce la fausseté des statistiques fournies par les organismes internationaux. Un livre courageux qui montre que certains famines camouflent des génocides voulus et entretenus volontairement par des gouvernements. Un livre courageux qui propose des stratégies plus efficaces pour enrayer un fléau mondial, hélas trop réel.

L'ouvrage se divise en trois grandes parties : connaître la faim; comprendre la faim; combattre la faim. L'auteur aborde les vrais problèmes sans être inutilement alarmiste et sans verser dans le docteurisme culpabilisant des campagnes médiatiques sur le sujet. Donc un ouvrage, dynamique, sympathique et qui peut être aussi efficace. Ceux qui s'intéressent au développement, qui travaillent dans les ONG, ou dans des organismes internationaux, ou même les politiciens et les responsables des Eglises, devraient lire ce livre. Après sa lecture, on ne peut plus voir, ou parler de la faim de la même manière.

Jean GRIET.

La revue Dialogue est une revue d'information et de réflexion. Elle paraît tous les mois.

DIALOGUE aborde tous les problèmes sociaux, économiques, politiques, culturels, religieux et autres, qui intéressent surtout le Rwanda. Sans être l'organe officiel d'une Eglise, Dialogue envisage les problèmes traités dans une perspective chrétienne.

DIALOGUE - B.P. 572 KIGALI

Téléphone 74178

A. REDACTION ET ABONNEMENT

NYAKABANDA

B. TARIF D'ABONNEMENT

RWANDA	ETRANGER
• Abonnement ordinaire : 1500 Frw. • Abonnement étudiant : 1200 Frw. • Abonnement de soutien : 2000 Frw. • Abonnement de groupe : 8000 Frw. (5 Personnes)	• Burundi : 2500 Fbu. - Afrique } 5000 Frw. ou 1500 F belges - Europe } 250 F français ou 80 F suisses - Amérique } 5500 Frw. ou 45 \$ US - Asie }

C. MODE DE PAIEMENT

RWANDA	ETRANGER
• B.C.R. 010-0031901-69 • Mandat postal DIALOGUE., B.P. 572 Kigali • Economais Généraux • Gemeca - Procure Kigali • Bureaux DIALOGUE Nyakabanda • Bureaux REBA VIDEWO (encelinte KINYAMATEKA)	• Belgique : CCP 000-1495122-61 Pierre Maaslon, Bruxelles • Suisse : CCP 17-2941 - 6, Revue DIALOGUE Rwanda (Fribourg) p. adr. M. Clau LOMBRISER Institut St. Josef 7130 - ILANZ

D. VENTE AU NUMERO : Prix : 200 Frw.

A Kigali : Librairie Caritas - Hôtel des Mille Collines - Hôtel des Diplomates - All Rwanda - Centre National de Pastorale St Paul - Club Rafiti - Restaurant Samaya - Village Urugwiro

Autres : Librairie Universitaire de Butare - Economat Diocésain de Butare - Economat Diocésain de Byumba - Hôte St François à Cyangugu - Librairie Caritas Diocésaine de Kabagiri - Economat Diocésain de Kibungo - Librairie de Nyundo Economat Diocésain de Ruhengeri

En France : Librairie L'Harmattan, 16, rue des Ecoles, 75005 - PARIS - Tél. 326.04.52

En Belgique : Librairie U.O.P.C., 216 Chaussée de Wavre, 1040 - BRUXELLES, Tél : (02) 648.96.89

N.C.O.S., Vlasfabriekstraat 11, 1060 BRUXELLES, Tél : (02) 539.26.20.